
Conscience, solidarité de parti et responsabilité envers le public

par Mark Koenker, député provincial

Pour rétablir la confiance du public dans la démocratie parlementaire, les députés feraient bien de commencer par réfléchir à la façon dont ils gèrent les pressions antagonistes qu'exercent sur eux la solidarité de parti, la responsabilité envers le public et leur propre conscience.

La gestion des pressions contradictoires qui s'exercent sur un député renvoie à la question de l'honnêteté de la représentation. Quand on parle d'honnêteté, on doit aussi parler de risque et de confiance. L'honnêteté peut être très risquée dans les relations d'affaires comme dans les relations personnelles, et tout particulièrement dans les relations politiques. Le cynisme du public à l'égard de la politique tient à ce que beaucoup de gens estiment ne plus pouvoir compter sur les politiciens pour dire la vérité. Certes, les médias alimentent ce cynisme, mais les députés y sont aussi pour quelque chose.

Il y a deux ans, mon parti a tenu son congrès annuel à Saskatoon sans que j'y assiste. Pourquoi ai-je manqué le congrès de mon parti alors que je n'avais pas besoin de quitter ma famille pour passer un autre week-end à l'extérieur de la ville ? Je l'ai fait parce que j'étais de plus en plus gêné par la décision de mon gouvernement de permettre les casinos et les jeux d'argent en Saskatchewan.

J'avais manifesté mon opposition au projet tant en caucus qu'en circonscription. J'avais voté contre en caucus. Une fois la décision prise, j'avais, quand l'occasion s'en présentait en caucus, exprimé mes réserves et insisté pour obtenir des précisions. Mais, essentiellement, j'en avais pris mon parti et je n'ai exprimé ma dissidence en public que deux ans plus tard lorsque, en faisant du porte à porte et en renouvelant des adhésions, la question a refait surface. Je me suis senti obligé

d'admettre que je partageais nombre des réserves dont les gens me faisaient part.

Toujours est-il que, à l'approche du congrès, je ne débordais guère d'entrain, d'où ma décision de ne pas y assister afin de prendre du recul. C'était une façon de faire connaître mes réserves au sujet de la politique sur le jeu et de sa mise en oeuvre. Il faut dire aussi que j'avais d'autres engagements réels. Ma femme avait un banquet le vendredi soir et voulait que j'y sois. Le dimanche matin, j'avais un rôle à jouer dans une cérémonie du culte à l'extérieur de la ville. Total, je ne suis pas allé au congrès. Tout se passa bien, jusqu'à ce que le téléphone sonne dans mon bureau de circonscription vers 10 heures le lundi matin. Au bout de la ligne, un journaliste local me dit : « J'ai remarqué que vous étiez le seul député à ne pas assister au congrès du week-end. J'ai pensé vous téléphoner. Aviez-vous une raison de ne pas y aller ? »

Sur le coup, j'ai paniqué ! Jusqu'à quel point pouvais-je oser dire la vérité ? Devrais-je prendre le risque de lui parler ? Si je lui parlais, pouvais-je compter sur lui pour ne pas m'éreinter moi ou le gouvernement ? Il me fallait gagner du temps pour réfléchir à ce que je devais faire. « Ces journalistes !, lui ai-je dit. Toujours à l'affût de la nouvelle ! » Je lui ai parlé de mes conflits d'horaire et de mon ambivalence au sujet de la politique du gouvernement sur le jeu et, ce faisant, je lui ai à peu près servi sur un plateau l'article paru dans le journal le lendemain matin. Le mercredi matin, on me foudroyait du regard dans les corridors de l'Assemblée législative.

Je me suis rendu compte que c'est justement en osant être honnête que j'ai pu démêler mes responsabilités envers le caucus et voir plus clair dans mes responsabilités envers moi-même et le public. Il est vrai qu'un député qui ose être honnête s'expose à l'anxiété... mais s'il ne le fait pas, il se perd.

Mark Koenker est député néo-démocrate de Saskatoon-Sutherland-University à l'Assemblée législative de la Saskatchewan. Le présent article s'inspire de la communication qu'il a faite au 20^e colloque régional canadien de l'APC à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, en octobre 1996.

Et non seulement lui-même, mais aussi l'institution parlementaire.

«Oser, c'est s'exposer à l'anxiété, mais ne pas oser, c'est se perdre.»

Søren Kierkegaard

Il est si facile dans le système parlementaire d'obéir au caucus ou au cabinet, de suivre et de débiter la ligne du parti. En fait, la dynamique du caucus semble exiger le conformisme sinon à l'intérieur, du moins à l'extérieur. « Une langue bien pendue fait des pendus », répète-t-on au caucus lorsque les choses vont mal. À la vérité, elle repose non seulement sur la confidentialité (ce qui s'y dit n'en sort pas, justement parce que c'est là que les divergences de vues s'expriment), mais sur la solidarité. « Les affaires de conscience », bien entendu, échappent à la règle, mais, même là, on s'attend que le député mesure pleinement les répercussions de ses gestes sur les autres membres du caucus, ce qui fait que la plupart s'abstiennent le plus souvent de parler ou d'agir.

Après tout, il est déjà assez difficile en politique de se défendre contre ses ennemis sans avoir à craindre que quelqu'un de votre camp se mette à vous tirer dessus, volontairement ou non. En fait, tout comme une équipe sportive, le caucus repose non seulement sur l'amitié et le respect mutuel entre ses membres ainsi que sur les relations de travail dans le sens abstrait ou théorique, mais aussi sur la solidarité et l'esprit d'équipe.

Si les dilemmes où la solidarité de parti enferme les députés ne se produisaient qu'à l'occasion de questions confidentielles, de questions de vie ou de mort pour le gouvernement ou de ce qu'on appelle des « secrets d'État », il n'y aurait pas de problème. Mais lorsqu'il s'agit de questions qui ne compromettent peut-être pas la survie du gouvernement, mais qui influent sur l'opinion publique ou sur les résultats des sondages, le député doit-il oser rompre avec la ligne de son parti si sa conscience le lui commande ?

Au début de Hamlet, Polonius donne à son fils Laërte le conseil suivant : « Si tu es honnête avec toi-même, il s'ensuivra comme la nuit le jour que tu ne pourras pas être malhonnête avec autrui. » Nous qui sommes élus et à qui le public s'en

remet pour assurer le bon fonctionnement de la démocratie parlementaire, pouvons-nous affirmer que c'est là un article de notre credo ? Pour y parvenir, nous devons marcher sur une corde raide.

Je conclus en hasardant deux critères d'évaluation de l'importance qu'un député doit accorder à sa conscience et à sa responsabilité sociale par rapport à la solidarité de parti.

D'une part, il faut jusqu'à un certain point mériter le droit à la dissidence au sein du caucus. Qu'on le veuille ou non, la solidarité de parti reste un élément important dans le système parlementaire canadien et doit être respectée. Bien loin de penser que le droit à la dissidence est un dû, j'estime que la solidarité est essentielle au fonctionnement d'un caucus parlementaire en pratique comme en théorie. Ce n'est pas parce que nous n'aimons pas ce que nos collègues décident ou font que nous avons le droit d'agir et de penser comme bon nous semble. Nos collègues méritent mieux. Nous devons rester solidaires d'un processus décisionnel collectif et assumer notre part de responsabilité dans les résultats. C'est seulement après nous être acquittés consciencieusement de ces tâches dans la vie du caucus et pendant un certain temps que nous pouvons commencer à nous demander si nous avons mérité le droit à la dissidence et si nous pouvons prétendre rompre avec la ligne du parti.

D'autre part, nous devons, chacun d'entre nous, mettre en doute la solidarité du caucus et contester les idées reçues et les mythes qui tendent à régir la vie du parti. Au lieu de considérer la solidarité comme indispensable au bon fonctionnement du caucus, nous devons nous demander plus souvent si nous sommes en train d'engager ou de compromettre notre conscience et si nous nous acquittons de nos responsabilités envers le public au lieu de les sacrifier à la solidarité de parti.

Si ces deux critères semblent contradictoires et nous enferment dans un dilemme, tant pis. Ce dilemme fait probablement partie intégrante de la vie d'un élu. Tout bien considéré, ce que nous devons à nos électeurs et au grand public, ce n'est rien d'autre qu'un bon gouvernement. Or, il n'y a pas de bon gouvernement s'il n'y a pas en son sein des gens qui prennent de bonnes décisions tant collectivement qu'individuellement, tout en tenant compte de leurs points de vue, de leurs convictions personnelles ou de leur conscience.